

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

**COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2023
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2023 – 01



Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck Dhersin, le 30 Janvier 2023,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts Révisés du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté ce jour,

PREND ACTE

du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023, ci-joint annexé.

Le Président,

Franck DHERSIN



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2023**

PREAMBULE

Le présent rapport vise à instruire le débat sur les orientations budgétaires du syndicat mixte. Il est comme le législateur l'a souhaité, l'étape préalable au vote du budget primitif, prévu au comité syndical du 3 avril 2023.

L'année 2022 a été riche pour Hauts-de-France Mobilités. Conformément aux objectifs de notre feuille de route adoptée en janvier 2022, le processus de discussion avec les nouvelles AOM s'est traduit par une révision de nos statuts votée le 28 mars. Depuis l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2022, HDFM compte désormais 30 membres contre 17 antérieurement. Ce changement n'est pas seulement quantitatif car il ouvre le syndicat sur les préoccupations de nos nouveaux membres.

L'année 2022 fut aussi celle de l'anticipation...Pour tenir compte de la fin du marché Conduent prévu au 3 mai 2023, l'équipe du syndicat a été mobilisée pour renouveler les différents marchés de la Centrale Pass Pass. Les échanges contractuels avec Conduent ont été intenses avec un nouvel accord transactionnel.

La sortie de la crise sanitaire a aussi eu pour conséquence la reprise de la pratique du covoiturage, l'organisation d'un défi régional a permis de renforcer la communication autour de notre portail de mise en relation.

1ère partie : HDFM s'ouvre aux nouvelles AOM.

La Loi d'orientation des Mobilités a bouleversé le paysage de la gouvernance des transports, notamment en offrant la possibilité aux Communautés de Communes de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité. HDFM en lien étroit avec la Région aura pris sa part dans la mise en œuvre de la LOM en proposant dès le second semestre 2021 aux nouvelles AOM de rejoindre le syndicat mixte. Les élus et directeurs des EPCI concernés ont compris l'intérêt d'exercer leur nouvelle compétence avec leurs voisins au sein d'un syndicat mixte, en s'appuyant sur des outils mutualisés en matière d'information voyageurs ou de covoiturage.

C'est ainsi que conformément à la feuille de route du syndicat adoptée en janvier 2022, HDFM a pu engager la révision de ses statuts lors du comité syndical du 28 mars 2022 en intégrant 12 nouvelles AOM et le Département du Nord. Avec l'arrêté préfectoral du 24 novembre portant modification des statuts du syndicat, HDFM est passé officiellement de 17 à 30 membres et passera à 33 membres avec l'intégration de la Pévèle Carembault, d'Osartis-Marquion et du Pays du coquelicot au premier semestre 2023.

Sans attendre que ces EPCI soient officiellement membres, l'équipe du syndicat a mis à profit l'année 2022 pour travailler avec ces nouveaux acteurs de la mobilité aussi bien en matière d'accès à l'information voyageur et au covoiturage. La question du Transport à la Demande a aussi fait l'objet de 2 groupes de travail, avec un consensus pour élaborer un marché mutualisé de TAD porté par HDFM au profit de ses nouveaux membres. Au cours du premier trimestre 2023 il faudra baliser ce marché inédit sur le plan juridique avec la Région et les services préfectoraux et finaliser les conditions communes d'exploitation.

Une journée d'échanges fut aussi organisée au siège de la CAPSO à Longuenesse le 7 septembre à l'attention de nos nouveaux membres qui ont répondu présents. Ce fut l'occasion de présenter aux élus comme aux techniciens les démarches des plans de mobilité simplifiés, les initiatives des EPCI déjà engagés en matière de services de mobilité ou encore les outils numériques du syndicat.

A l'occasion du comité syndical du 5 décembre, le syndicat a pu mettre à jour sa gouvernance en intégrant 4 des nouveaux élus dans son exécutif en créant 2 nouvelles commissions : coordination des nouvelles AOM et Transport à la Demande. Deux postes de Vice-Présidents reprenant ces délégations ont aussi été créés.

Rejoindre un syndicat mixte comme Hauts de France Mobilités est le fruit d'un choix politique pour nos nouvelles AOM. Nous pouvons regretter que mis à part le Pays du Coquelicot, aucune autre AOM de la Somme ou de l'Aisne n'ait décidé de nous rejoindre. Même si la porte du syndicat reste ouverte, Le cycle de la recherche de nouveaux membres est clôt. HDFM va désormais se concentrer sur son rôle de coordination des AOM en produisant les services de mobilité attendus par nos nouveaux membres.



A Longuenesse, les élus ont débattu de l'intérêt des plans de mobilité simplifiés

Mieux communiquer sur nos actions :

Dans le but de mieux faire connaître les actions du syndicat, nous avons lancé au dernier trimestre 2022 **La lettre d'information de Hauts de France Mobilités**. Nous visons 3 parutions par an avec comme cible les élus locaux et les acteurs de la mobilité.

Nous avons aussi engagé la refonte complète du site web du syndicat www.hdfmobilités.fr qui sera en ligne au printemps 2023

2ème partie : Relance des marchés Pass Pass et poursuite de la couverture billettique commune

L'année 2022 a été celle de l'anticipation de la fin du marché Centrale Pass Pass avec la société Conduent fixée au 3 mai 2023. Si Conduent va conserver le Maintien en Conditions Opérationnelles du système billettique Centrale Pass Pass ainsi que du Référentiel des Mobilités Pass Pass, il y avait lieu, 7 ans après leur mise en service, de renouveler nos médias, c'est à dire le site web, l'application mobile, et un nouveau calculateur d'itinéraires. En lien avec notre AMO, l'année 2022 fut donc consacrée, en partie, à la rédaction et la publication de 3 marchés : MCO Médias (Maintien des médias actuels, renouvellement des médias et du calculateur d'itinéraires), MCO Billettique (partie billettique de la Centrale Pass Pass et Référentiel des Mobilités) et enfin un dernier marché relatif à l'hébergement de la Centrale Pass Pass (hors hébergement des nouveaux médias pris en charge dans le cadre du marché MCO Médias).

La Commission d'Appel d'Offre du 5 décembre a donc pu attribuer le marché Médias au groupement Coexya/HaCon pour une durée de 4 ans avec un montant maximum de 3 millions d'euros HT. Le marché hébergement a été attribué à la société Xsalto. C'est fin 2024 que la Centrale Pass Pass bénéficiera de ces nouveaux médias (site web, application mobile et calculateur d'itinéraires) pour délivrer une Information Voyageurs multimodale exhaustive et performante sur l'ensemble du périmètre régional. Au regard des fortes demandes exprimées lors des premières réunions des bassins de mobilité en matière de connaissance des offres de transport existantes, il est important que le syndicat, conformément à ses compétences, puisse proposer des outils éprouvés et fiables pour être la vitrine digitale de l'ensemble des services de mobilités qui s'offrent aux usagers. Des travaux sont, en parallèle, menés avec le Gestionnaire Pass Pass afin de proposer un accompagnement aux membres de la communauté Pass Pass.

Pour les 2 ans à venir, nous allons encore nous appuyer sur les outils Conduent. Ceux-ci ont toujours vocation à monter en puissance ; d'ailleurs l'analyse des graphiques en annexe 2 fait apparaître que les médias Pass Pass (passpass.fr et l'application Pass Pass Mobilités) s'installent dans le paysage et poursuivent leur croissance. C'est vrai pour la boutique en ligne qui a doublé son chiffre d'affaires en 2022 par rapport à 2021 malgré un tassement au dernier trimestre ; c'est aussi le cas pour la fréquentation du site et la recherche d'itinéraires. La fin du marché avec Conduent n'empêche pas l'arrivée de fonctionnalités nouvelles comme le temps réel routier qui va permettre d'utiles comparaisons avec les temps de parcours des transports collectifs. Nous travaillons aussi sur le temps réel des réseaux de transport collectif. TADAO sera le premier réseau à voir ses données temps réels intégrées début 2023, le réseau ILEVIA suivra.

Au niveau contractuel, la gestion du marché Conduent a vu la signature d'un second protocole transactionnel qui s'est soldé notamment par le paiement d'une pénalité de 180 000 euros liée au retard pris par Conduent dans ses livraisons. Les derniers mois de ce marché sont consacrés à la

résolution des dernières anomalies afin que le titulaire du nouveau marché qui devra exploiter les médias sortants puisse le faire dans les meilleures conditions.

En 2023, HdFM va mettre en service commercial ses premiers Terminaux Points de Ventes (qui permettent de vendre l'ensemble des gammes tarifaires billettisées Pass Pass et à terme proposer un SAV complet aux usagers) à Lens, Arras et Boulogne-sur-Mer. Le partenariat engagé avec le département du Nord va lui, permettre le déploiement de TPV Simplifiés dans les 3 Maisons France Services « fixes ». Nous allons aussi généraliser le déploiement des Widgets recherche d'itinéraires sur les sites web des nouvelles AOM pour toucher un public plus vaste.

Comme en 2022, HdFM assumera son rôle d'animateur de la communauté Pass Pass, en proposant des formations et en prenant soin d'ouvrir ses groupes de travail avec les AOM ou les exploitants à des problématiques nouvelles qui peuvent aussi intéresser les réseaux gratuits. C'est ainsi que le pôle Pass Pass du syndicat a pu engager des rencontres bilatérales avec l'ensemble des AOM afin de mieux recueillir les attentes de nos membres.

La communauté billettique régionale Pass Pass a vu l'arrivée du réseau Artis en juillet 2022, ce qui permettra courant 2023 de vendre les titres du réseau arrageois via la Centrale Pass Pass. Comme déjà évoqué lors du dernier ROB, HdFM a renoué les liens avec la DG TER dans le but de distribuer les produits TER billettisés et de proposer une Information Voyageur complète. 3 sessions d'échanges ont eu lieu en 2022, les travaux vont se poursuivre, la distribution de ces titres fin 2023 serait opportune...Le partenariat historique avec l'ADAV va se poursuivre mais avec des sujets nouveaux comme la problématique de l'accès aux garages à vélos. Enfin nous prévoyons conformément à notre feuille de route d'engager les échanges avec Ile de France Mobilités pour travailler sur l'interopérabilité de nos supports respectifs.



Le réseau ARTIS de la Communauté Urbaine d'Arras a communiqué sur l'arrivée de la carte Pass Pass

3 ème partie : HDFM met au défi du covoiturage les automobilistes de la Région

Avec une crise sanitaire en reflux, le covoiturage a retrouvé une dynamique aidée aussi par la hausse du prix des carburants. Notre portail passpasscovoiturage.fr a passé le cap des 10 000 inscrits et comptait au 31.12.2022, 11 142 inscrits, soit en gain de 2569 inscrits. 11 nouvelles communautés d'employeurs ont été créée en 2022, ce qui porte à 61 le nombre de communautés sur notre site. 44 animations ont eu lieu sur le terrain en lien avec les employeurs.

Le syndicat et son prestataire Mobicoop ont mis sur pied le premier défi covoiturage en Hauts-de-France. Ce défi visant à récompenser les covoitureurs nous a permis à la fois de mobiliser les inscrits et de communiquer dans la presse écrite et à la radio pour promouvoir passpasscovoiturage.fr. L'appui de la DIR Nord qui nous a mis à disposition ses panneaux de messages variables a été précieux dans la promotion de ce défi.



Des vélos électriques remis aux gagnantes du 1^{er} Défi covoiturage en Hauts-de-France



Hauts-de-France *Mobilités*... covoituré seront récompensés par le syndicat, qui promet 10 000 euros de lots. « C'est un moyen de mieux faire connaître la plateforme et d'encourager le *covoiturage* en récompensant les usagers...

jeudi 2 juin 2022 eng.lavoixdunord.fr

Abonnés **Covoiturage : Hauts-de-France Mobilités vous met au défi**

...Alors que le prix de l'essence continue de grimper inexorablement, le syndicat mixte Hauts-de-France *Mobilités* lance un défi aux habitants de la région. Du 13 au 19 juin, il suffit d'utiliser... de la région Hauts-de-France ne prend pas. « À sa création, le site partait bien, mais le covid a tout mis en pause », regrette Franck Dhersin, président du syndicat mixte

Beaucoup de nos nouvelles AOM vont aussi s'appuyer sur notre plateforme de mise en relation et notre marché d'animation pour promouvoir ce mode de déplacement dans leur territoire. La notoriété et le cap des 10 000 inscrits sur notre plateforme reconnue par la quasi-totalité de nos AOM membres sont des acquis sur lesquels il convient de s'appuyer. Il est pourtant nécessaire de réinterroger notre politique de covoiturage, le contexte de l'année 2023 rend en effet nécessaire cet examen critique dans le but d'améliorer notre dispositif et amplifier en Région la pratique de ce mode de transport vertueux.

Plusieurs facteurs importants s'agrègent en 2023 rendant nécessaire une redéfinition de notre stratégie. Tout d'abord l'Etat a présenté sa stratégie nationale en faveur du covoiturage : la rémunération des conducteurs via le dispositif des Certificats d'économie d'énergie va se traduire par un chèque de 100 euros pour tout conducteur réalisant au moins 10 trajets en 2023 en étant inscrit sur une plateforme. Avec d'autres collectivités, nous avons commandé à notre prestataire Mobicoop les développements nécessaires pour pouvoir certifier la réalité de ces 10 trajets et pouvoir créditer aux conducteurs la prime de 100 euros. Au-delà de la prime, ces développements vont aussi permettre de rémunérer de façon régulière les trajets en covoiturage. Cette rémunération sera d'ailleurs subventionnée par l'Etat à hauteur de 50% pour toute l'année 2023. Par ailleurs le dispositif des CEE doit permettre aux AOM volontaires de faire prendre en charge le coût de cette rémunération par un « obligé » c'est-à-dire un émetteur de CO2.

En Région deux actions d'importance vont aussi voir le jour. La Dir Nord qui a présenté son projet aux élus du comité syndical du 5 décembre va mettre en place à titre expérimental une voie réservée au covoiturage sur une petite portion de l'A1 entre Seclin et Phalempin en juin prochain. La MEL lance pour septembre 2023 son projet d'Ecobonus dans un premier temps sur l'A1 et l'A23 qui a pour but de rémunérer les automobilistes qui éviteront ces axes autoroutiers durant la pointe du matin et du soir. Ces deux projets, différents dans leur application participent au même but : réduire l'autosolisme. Ils sont de fait une vraie opportunité pour amplifier le covoiturage et renforcer la communication sur notre plateforme de mise en relation. Ils vont nécessiter beaucoup de pédagogie et de communication pour installer des comportements pérennes. Le rôle du syndicat est de contribuer au mieux aux conditions de réussite de ces deux projets innovants.

Dans ce contexte en très forte évolution, on peut alors imaginer un partage des tâches entre le syndicat et ses AOM membres. Celles-ci pourraient démarcher les plus gros employeurs de leur secteur respectif pour susciter la création de communautés d'employeurs. HDFM leur apporterait sa plateforme numérique et son marché d'animation avec la possibilité pour les AOM volontaires de créditer les automobilistes qui partagent leur voiture.

Ces choix stratégiques feront l'objet d'échanges lors de la commission covoiturage du 31 janvier, d'autant plus qu'en juillet, nous arriverons à la fin du marché avec notre prestataire Mobicoop. Le premier semestre sera donc consacré à l'élaboration de notre cahier des charges.

4ème partie : 2023, une année de transition budgétaire.

2023 sera sur le plan budgétaire, la première année où les effets de nos nouveaux statuts trouveront une traduction budgétaire. L'arrivée de 16 nouveaux membres et le changement du mode de calcul des cotisations statutaires font progresser celles-ci, passant de 751 144 euros en 2022 à 1,25 million d'euros en 2023.

Le prélèvement du VMA sur son nouveau périmètre sera effectif à compter du 1^{er} juillet 2023 ce qui a déjà pour conséquence de faire progresser fortement nos recettes fiscales. Celles-ci ont déjà été particulièrement dynamiques en 2022 en s'établissant à 1,73 millions d'euros (contre 1,3 estimé au BP 2022) pour atteindre 2,7 millions d'euros pour l'année 2023. Le différentiel de la recette 2022 s'explique d'une part avec des rappels et régularisation de l'Acos et de la MSA pour 100 874€ et 47 316€, mais également par un nouveau mode de versement basé désormais sur le déclaratif des entreprises créant un écart de 115 000€. Le surplus s'explique par la croissance de 2022 basée sur une année pleine sans confinement et chômage partiel, au regard des impacts du Covid sur les exercices 2020 et 2021. Pour 2023 et suivants, il s'agit là d'une estimation prudente car s'il est vrai que la création d'emploi et les masses salariales progressent dans un contexte inflationniste, dans le même temps de nombreuses industries se sont mises en veille face à la flambée des prix de l'énergie, impactant de fait les masses salariales donc le prélèvement du VMA.

Nous arrivons néanmoins à une forte progression de nos recettes de fonctionnement passant de 2,8 millions d'euros en 2022 à 3,9 millions en 2023. Ces recettes nouvelles étaient attendues dans la feuille de route validée il y a un an pour faire face d'une part aux renouvellements de nos marchés Pass Pass et apporter d'autre part un soutien à nos membres sur leur projet d'intermodalité.

Le précédent marché Centrale Pass Pass avait été financé en investissement, justifiant le recours à 2 emprunts bancaires. Les nouveaux marchés Pass Pass relatifs au renouvellement des médias, à l'hébergement, à la maintenance billettique, à l'exploitation de la Centrale comme des Terminaux Points de Vente seront quasiment financés par nos lignes de fonctionnement à hauteur de 1,4 millions d'euros dès 2024. Près de la moitié de ce budget est d'ailleurs consacrée au renouvellement de nos médias permettant au syndicat de disposer d'un nouveau site web, d'une nouvelle application mobile et d'un nouveau calculateur d'itinéraires. Cette dépense permettra au syndicat de se doter d'un outil d'Information Voyageur multimodale plus performant qui doit répondre aux attentes de tous nos membres dont celles exprimées lors des réunions de lancement des bassins de mobilité en matière de méconnaissance par les habitants de la réalité des offres de transports existantes sur leur territoire. Nous avons d'ailleurs provisionné 200 000 euros supplémentaires pour communiquer sur notre outil d'Information Voyageur.

Nos ressources supplémentaires vont aussi nous permettre d'appuyer les projets intermodaux de nos membres avec une ligne dotée de 150 000 euros par an. Les réflexions engagées sur un marché de Transport à la Demande mutualisé au profit de nos nouveaux membres pourront aussi s'affiner avec un soutien du syndicat à hauteur de 150 000 euros pour partager avec les AOM volontaires les coûts de ce nouveau service.

Dans une perspective pluriannuelle, les dépenses réelles de fonctionnement du syndicat progressent très fortement passant de 1,8 millions d'euros en 2022 à 3,8 millions d'euros en 2023 pour s'établir à plus de 5 millions d'euros en 2025. Nos recettes bien évidemment s'alignent sur cette dynamique passant de 2,8 millions en 2022 à 3,9 millions en 2023 pour s'établir à plus de 5 millions d'euros dès 2024, le tout avec un taux de VMA inchangé à 0,10%. Par ailleurs la solidité budgétaire du syndicat

repose aussi sur un résultat de fonctionnement confortable de 3,48 millions d'euros en 2022. HDFM n'ayant pas vocation à thésauriser ses recettes supplémentaires, ce résultat de fonctionnement va être progressivement consommé pour s'établir à moins de 300 000 euros en 2026.

De nombreux mouvements en matière de ressources humaines.

L'année 2022 a été riche en matière de ressource : 2 CDD (chargé de communication et technicien Billettique) n'ont pas été renouvelés, deux autres agents titulaires (covoiturage et gestionnaire administrative) ont fait le choix d'une nouvelle collectivité.

Dans le sens des arrivées, le syndicat a procédé à 5 recrutements en 2022. Une chargée de mission en renfort du pôle Pass Pass est arrivée en juillet 2022, une chargée de Mission en charge du suivi des nouvelles AOM est arrivée en septembre 2022, conformément aux engagements de la feuille de route, ainsi qu'une nouvelle gestionnaire administrative et financière à la suite de la mutation externe évoquée ci-dessus. En novembre 2022, une chargée de mission covoiturage a été recrutée en CDD d'un an pour pallier au départ de la chargée de Mission Covoiturage et le suivi des campagnes d'interopérabilité a bénéficié du renfort d'un apprenti en alternance également depuis septembre.

Suite à ces mouvements, le syndicat comptait donc 13 ETP dont 11 pourvus fin 2022, dont 2 mis à disposition et 1 apprenti en alternance, soit 12 agents. En 2023, il faudra pourvoir à nouveau le poste de chargé de communication car les activités du syndicat le justifient : nouveau site web, nouvelle lettre d'information et surtout campagnes de communication en faveur de la Centrale Pass Pass et du covoiturage. Le poste ouvert au tableau des effectifs pour les services de mobilité n'est à ce jour pas pourvu. L'affectation de ce poste ne se justifie pas encore pour ce début d'année, il devra être complémentaire aux missions d'appui aux nouvelles AOM et au covoiturage. Une réflexion pour remplacer le technicien Billettique est en cours.

Le volume financier des dépenses RH progressera en 2023, soit un prévisionnel de 850 000€ en lieu de 760 000€ en 2022 (+ 100 000€), car l'année 2023 sera une année pleine pour l'arrivée des 2 nouveaux postes en chargés de mission. L'impact sur La masse salariale est diminué au regard du ROB 2022 qui prévoyait 905000€ à partir de 2023, en raison notamment des départs non prévus de l'année 2022 et des remplacements non encore effectués.

Sur les 12 postes occupés en cette fin 2022, 6 le sont par des agents titulaires fonctionnaires dont 2 mis à disposition, 5 par des agents contractuels de droit publics dont un CDI, et 1 agent est sous le statut d'alternant.

En termes de parité, l'équipe est constituée de 6 femmes dont 1 relève de la filière technique et de 6 hommes, dont 3 relèvent de la filière Technique. L'équipe de direction est constituée d'un homme Directeur Général, et d'une femme, Directrice Générale Adjointe.

Aucun avantage en nature n'a été accordé aux agents du Syndicat ni en 2022 ni sur les exercices précédents. Les agents bénéficient de tickets restaurant d'un montant de 7.50€, avec une prise en charge de 4€ par l'employeur. Il est envisagé de moduler à la hausse ce montant inchangé depuis bientôt 10 ans. Seuls 3 agents, dont 2 encadrants, amenés à beaucoup se déplacer sont équipés de téléphones portables professionnels, le reste du personnel travaillant avec son portable personnel ou recourant à l'IP Phone mis en place en 2022.

Depuis la création du Syndicat en 2009, les agents du syndicat effectuent la durée horaire légale de 1607 heures annuelles et sont donc en conformité avec la loi. Enfin, à ce jour, aucune heure supplémentaire ni NBI ne sont versés en direct aux agents du syndicat qui sont tous désormais soumis au RIFSEEP, à compter de 2022 pour les derniers corps restants.

Les informations relatives à la dette

Conformément à l'article D2312-3 du CGCT qui précise à son alinéa 3 le besoin d'information relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget du prochain exercice, les données relatives à la dette sont les suivantes.

Le syndicat a souscrit 2 prêts bancaires en 2015 et 2016 afin de faire face à l'attente des versements du Feder qui permettait de financer à 50% les dépenses d'investissement du marché de la centrale PassPass.

Le 1er prêt souscrit au 28 novembre 2016 auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 3 880 000€ au taux fixe de 0.95% est constitué de 15 annuités de remboursement avec un lissage du capital amorti chaque année, à échéance annuelle constante de 258 666.67€. Le montant des intérêts annuels du prêt diminue d'année en année et sera de 27 030.67€ en 2023. Le montant des intérêts du prêt se monte à 300 767.13€, au total le montant du prêt est donc de 4 188 527.13€. Au 31 décembre 2022 le Syndicat a déjà remboursé 1 293 33.35€, il reste à rembourser 2 586 666.65€ au titre du capital restant dû soit 9 annuités jusqu'au 1er Mai 2032.

Le second prêt souscrit auprès de la Banque Postale le 18 mai 2018 pour un montant de 2 500 824€ au taux fixe de 1.38%, est également constitué de 15 annuités de remboursements, avec un lissage de l'échéance trimestrielle de 41 680.40€ soit 166 721.60€ par an. Les intérêts versés en 2023 seront de 24 595.93€, le montant total des intérêts du prêt se monte à 264 395.44€, soit un montant total de 2 765 219.44€. Au 31 décembre 2022, le Syndicat a déjà remboursé 583 525.60€, le capital restant dû est de 1 917 298.40€, il reste 10 annuités jusqu'au 1er juin 2033.

Le tableau de projection financière du ROB 2023 reprend ces éléments et fait apparaître le remboursement des intérêts des prêts en dépense de de fonctionnement, et le virement prévu en section d'investissement depuis la section de fonctionnement au titre du remboursement du capital de la dette.

Annexe 1 : tableau financier pluriannuel,

Annexe 2 : graphiques de la CPP,

Annexe 3 : 1^{ère} News Letter du syndicat.

Annexe 1 : tableau financier pluriannuel,

ROB 2023 HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

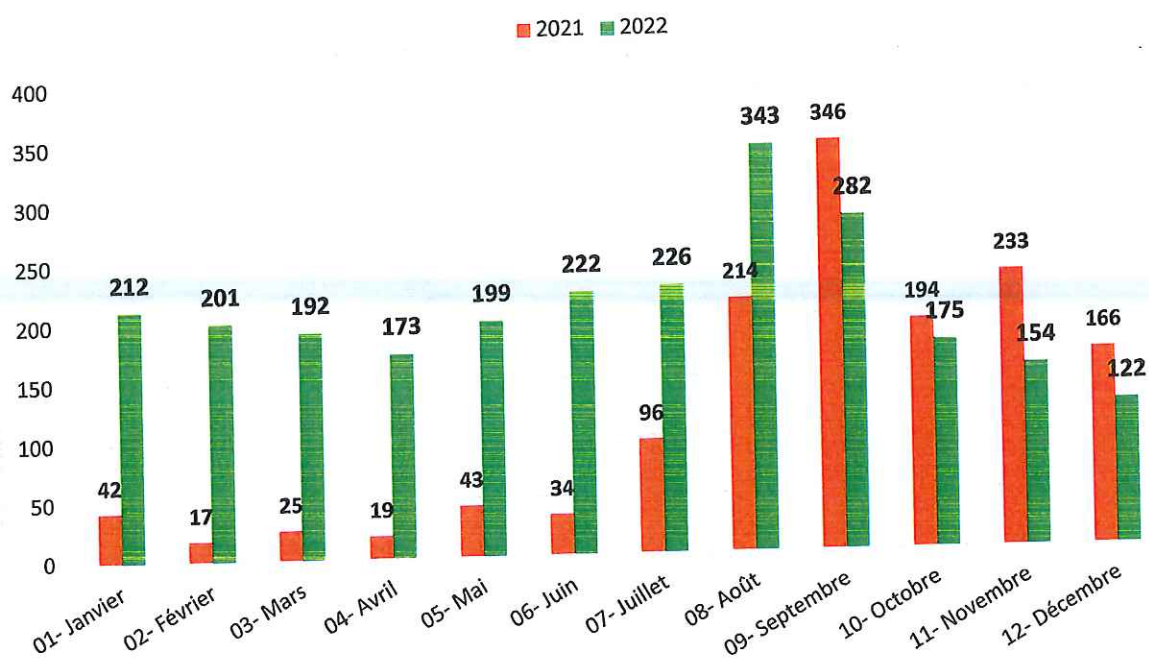
VMA 0,10% +15cts/hab AVEC VIREMENT PRETS	2022	2023 rnx statuts	2024	2025	2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011 _ Fonctionnement Smirt dont 611	192 374,76 €	230 000,00 €	241 500,00 €	253 575,00 €	266 253,75 €
012_RH	759 776,12 €	850 000,00 €	892 500,00 €	937 125,00 €	983 981,25 €
Ingénierie Projets LOM/AOM	30 840,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
65 et 67 Subv+frai d'us+nt vta+péna marchés	4 471,21 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
66 Intérêt de l'emprunt+frai bancaire	52 626,60 €	52 000,00 €	51 083,93 €	49 083,93 €	47 083,93 €
Sous>Total dépenses fonctionnelles	1 040 088,69 €	1 237 000,00 €	1 290 083,93 €	1 344 783,93 €	1 402 318,93 €
Covoiturage+Communication	140 519,55 €	300 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Marché TAD	-	-	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Soutient politiques intermodalité	-	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Interop Bill_PFR loyer +charges	32 895,45 €	35 198,13 €	37 662,00 €	40 298,34 €	43 119,22 €
AMO Interoperabilité Billettique	189 449,55 €	202 711,02 €	216 900,79 €	232 083,85 €	248 329,71 €
AMO suivi Centrale & Nvx marchés	114 117,00 €	122 105,19 €	130 652,55 €	139 798,23 €	149 584,11 €
Communication Centrale & Mobilités	84 379,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Marché Exploitation PP_TICKS	203 643,08 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Marché Hébergement site PP.fr	0,00 €	317 786,40 €	366 994,80 €	341 414,40 €	353 208,00 €
Marché MCO Media PP.fr	0,00 €	284 426,00 €	266 651,69 €	1 111 034,17 €	836 847,60 €
Marché MCO Billettique PP.fr	0,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
TPVS progressifs	0,00 €	84 950,00 €	158 250,00 €	253 200,00 €	316 500,00 €
ADAV_CCI	54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €	54 000,00 €
Sous>Total passpass	456 139,08 €	1 923 267,59 €	2 026 549,04 €	2 949 446,80 €	2 760 139,71 €
Dépenses réelles de fonct.	1 859 092,32 €	3 848 176,74 €	4 221 195,76 €	5 216 612,92 €	5 103 907,58 €
(028) Virement à section Invest Rbort capital du prêt	-	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €
Amortissements 6811 (042)	782 565,89 €	851 036,42 €	965 029,14 €	1 045 056,79 €	1 061 963,99 €
Total Dépenses Ordre Fonct	782 565,89 €	1 276 424,69 €	1 390 417,41 €	1 470 445,06 €	1 487 352,26 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 641 658,21 €	5 124 601,43 €	5 611 613,17 €	6 687 057,98 €	6 591 259,84 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
73 VMA 0,10%	1 738 470,67 €	2 710 000,00 €	3 900 000,00 €	3 900 000,00 €	3 900 000,00 €
74 Contributions statutaires	751 144,20 €	1 251 000,00 €	1 251 000,00 €	1 251 000,00 €	1 251 000,00 €
7588 et 7483 d'vnt gestion + VMA Borty+covoiturage	27 353,81 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Divers/Compensation Etat Covid/rappel MSA/Péssaltré Condaant	180 066,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles Fonct	2 697 035,05 €	4 001 000,00 €	5 191 000,00 €	5 191 000,00 €	5 191 000,00 €
Amortissement subventions reçues	275 708,38 €	275 708,38 €	349 074,82 €	349 074,82 €	349 074,82 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	2 972 743,43 €	4 276 708,38 €	5 540 074,82 €	5 540 074,82 €	5 540 074,82 €
002 excédent reporté (cumulé)	3 034 792,65 €	3 365 877,87 €	2 517 984,82 €	2 446 446,47 €	1 299 463,31 €
Total Recettes Ordre Fonct	3 310 501,03 €	3 641 586,25 €	2 867 059,64 €	2 795 521,29 €	1 648 538,13 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	5 952 159,24 €	7 642 586,25 €	8 058 059,64 €	7 986 521,29 €	6 839 538,13 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 365 877,87 €	2 517 984,82 €	2 446 446,47 €	1 299 463,31 €	248 278,29 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21 TIC+éventuels frais annexes centrale	6 007,20 €	80 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Fonct Centrale ensemble B	1 009 035,93 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23* Centrale Invest ou maintenance évolutive	0,00 €	190 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Centrale Invest + fonct	1 009 035,93 €	790 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marché MCO BILLETIQUE	0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
Marché MCO Media	0,00 €	679 890,77 €	960 414,77 €	13 608,00 €	87 712,80 €
16 rembt capital prêt fin 2032 et 2033	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €
Dépenses Réelles Invest	1 440 431,40 €	2 215 279,04 €	1 675 803,04 €	728 996,27 €	803 101,07 €
Amortissement subventions reçues	275 708,38 €	275 708,38 €	349 074,82 €	349 074,82 €	349 074,82 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 716 139,78 €	2 490 987,42 €	2 024 877,86 €	1 078 071,09 €	1 152 175,89 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Subvention AAP	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FCTVA n+2	641 488,41 €	268 198,93 €	166 467,07 €	216 648,75 €	205 068,02 €
FEDER n+1 (ou n-6 mois)	0,00 €	965 496,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes réelles Invest	641 488,41 €	1 368 695,51 €	166 467,07 €	216 648,75 €	205 068,02 €
28 (040) Amortissement inv virement prêt section fonct	782 565,89 €	851 036,42 €	965 029,14 €	1 045 056,79 €	1 061 963,99 €
0,00 €	0,00 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €	425 388,27 €
RECETTES INVESTISSEMENT	1 424 054,30 €	2 645 120,20 €	1 556 884,48 €	1 687 093,81 €	1 692 420,28 €
001 Résultat reporté n-1	2 620 920,10 €	2 328 834,62 €	2 482 967,40 €	2 014 974,02 €	2 623 996,74 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	2 328 834,62 €	2 482 967,40 €	2 014 974,02 €	2 623 996,74 €	3 164 241,13 €

Annexe 2 : Bilan d'exploitation de la Centrale Pass Pass

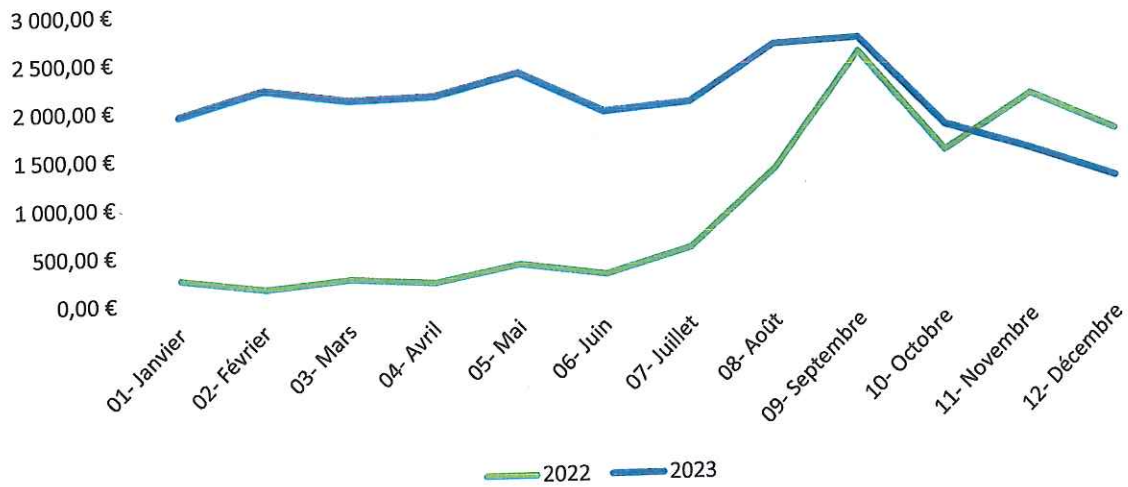
En 2022, l'exploitation de la CPP représente :

Bilan boutique en ligne		
Synthèse		
Nombre de réseaux vendus	5 réseaux parmi lesquels : - Ilévia - TADAO - Transvilles - Marinéo - Arc en Ciel 1	
Nombre de titres en vente	18 titres tout public commercialisés	
CA global / Opérations	23 847,20 €	2501
Détail des ventes		
Ventes de titres / Opérations	16 512,20 €	1116
Ventes de cartes / Opérations	6 515,00 €	1303
Ventes de produits annexes / Opérations	820,00 €	82
Service client		
Nombre d'inscriptions	4 987	
Nombre de demandes	2 037	

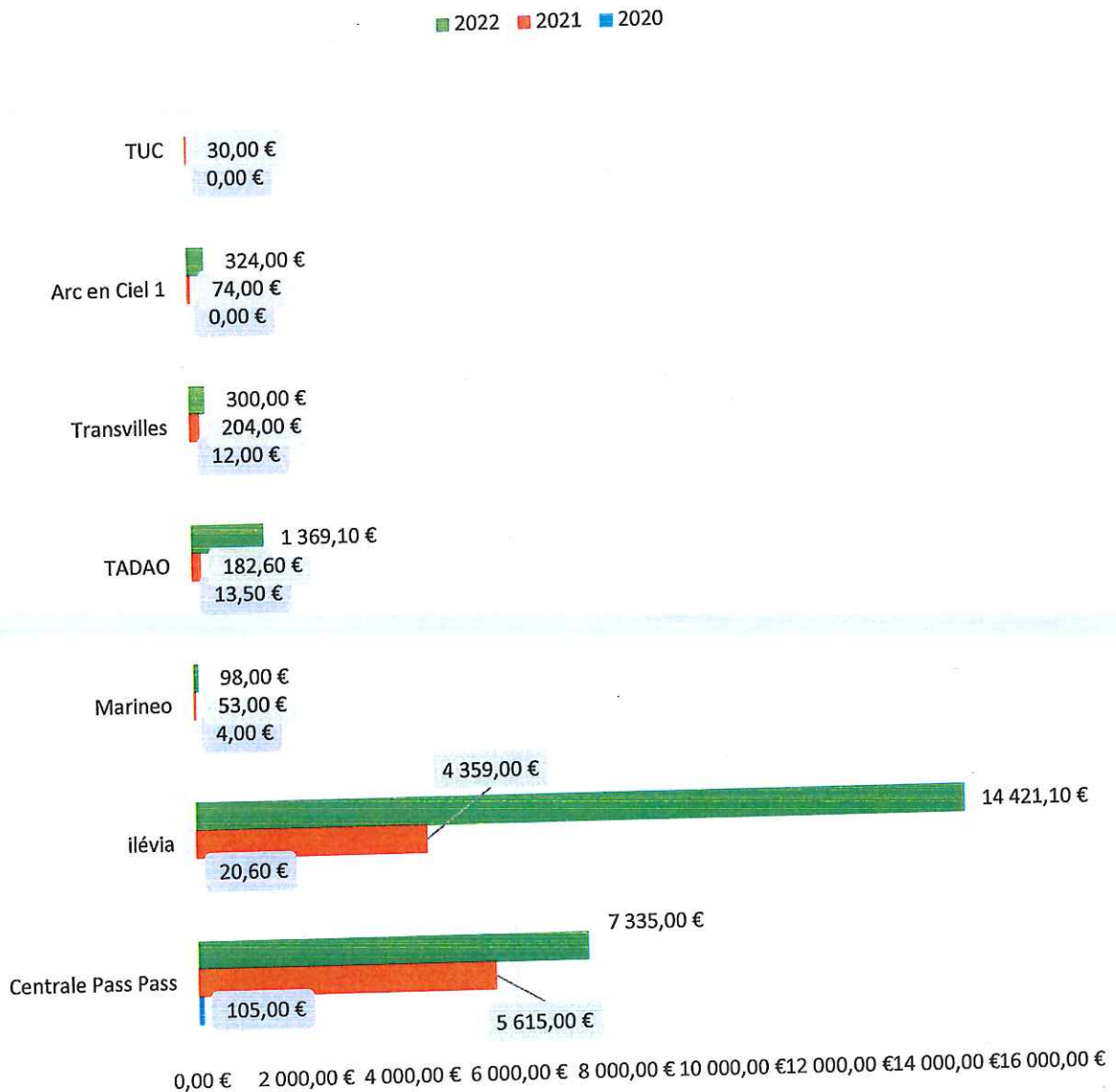
Boutique en ligne - Synthèse des ventes



Boutique en ligne - Synthèse des ventes par CA



REPARTITION DES VENTES PAR RESEAU

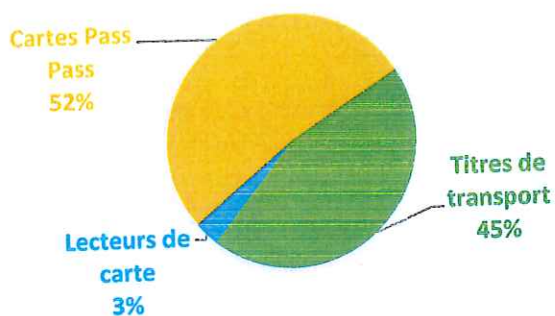


Quelques chiffres clés :

- En 2022 : 23847,20€ de CA pour 2501 ventes
- +127% de CA global entre 2021 et 2022
 - o Dont +31% pour « nos » produits (cartes + lecteurs de cartes)
- +75% de ventes réalisées entre 2021 et 2022
 - o Dont +31% pour « nos » produits (cartes + lecteurs de cartes)

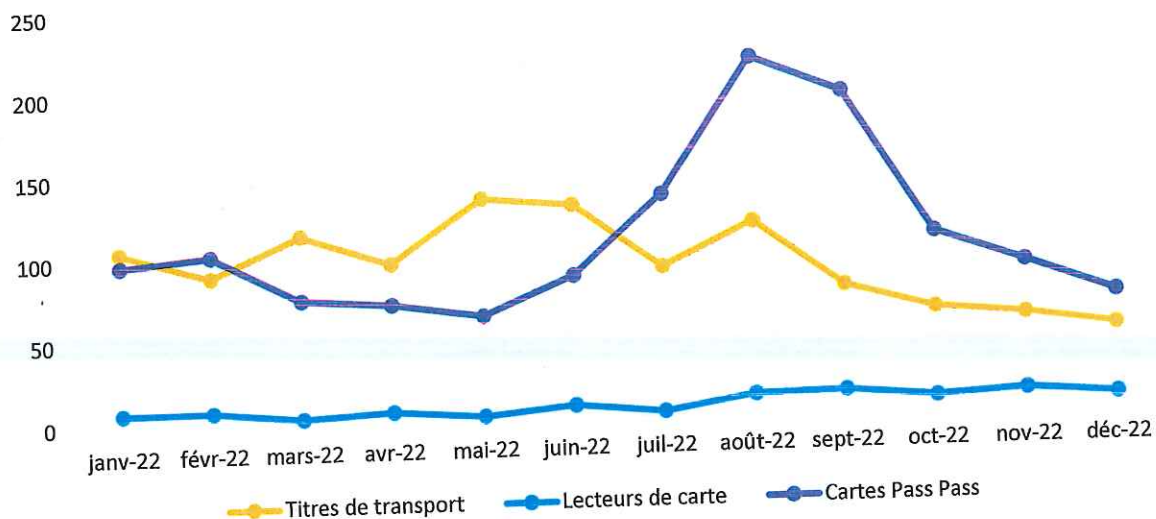
La répartition des ventes par produit est la suivante :

RÉPARTITION DES VENTES PAR PRODUIT 2022



Vous trouverez ci-après la courbe d'évolution des ventes par catégorie de produit.

Ventes par catégorie de produit 2022



En 2022, la répartition du chargement/rechargement des titres à été la suivante :

NFC (Appli mobile)	Lecteurs de carte (Site web)
-----------------------	------------------------------------

Chargement contrat	701	99
Rechargement contrat	372	92
TOTAL	1 073	191

	NFC (Appli mobile)	Lecteurs de carte (Site web)	TOTAL
Chargement contrat	55%	8%	63%
Rechargement contrat	29%	7%	37%
TOTAL	85%	15%	100%

En ce qui concerne les évolutions de fréquentation sur passpass.fr en 2021, ci-après quelques chiffres clés :

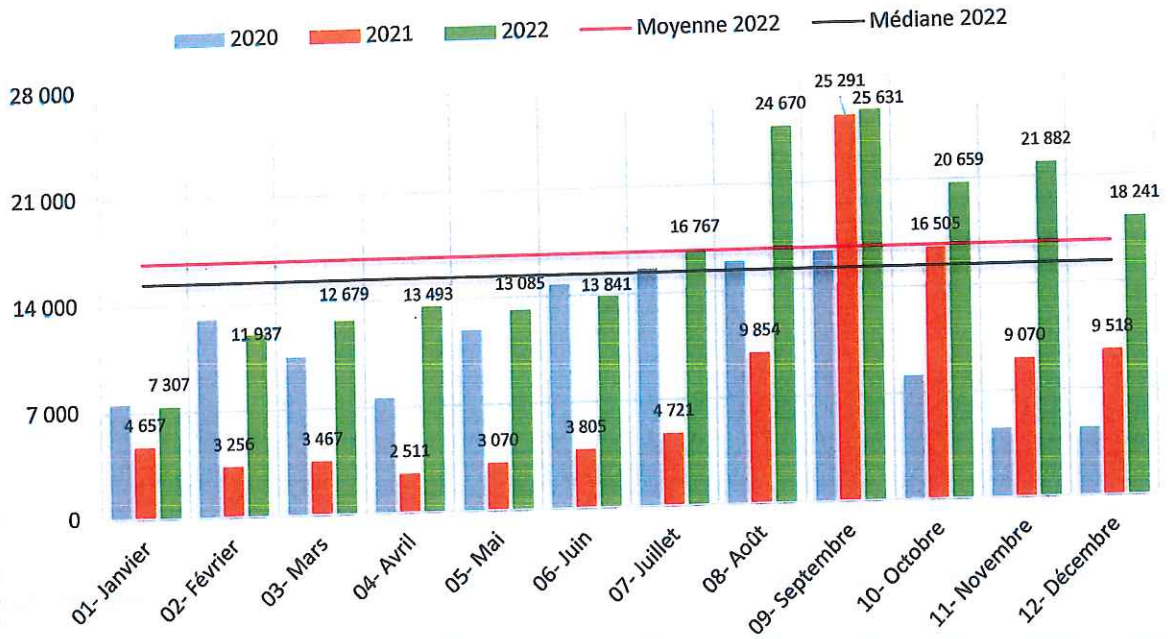
2022	Nb utilisateurs	Nb nvx utilisateurs	Nb sessions	Nb de pages vues	Taux de rebond	Nb pages/sessi on	Durée moyenne session
Moyenne mensuelle	16 683	16 071	19 855	96 018	7,96%	4,77	00:03:06
Total général	200 192	192 851	238 262	1 152 221			

Quelques chiffres clés :

- En 2022 :
 - o 200192 utilisateurs
 - o 238262 sessions
 - o 1152221 pages consultées
- +109% d'utilisateurs entre 2021 et 2022
- +70% de pages consultées entre 2021 et 2022
- 173606 recherches d'itinéraires en 2022 pour 232916 itinéraires calculés
 - o +79% de recherches d'itinéraires en 2022
 - o +75% d'itinéraires calculés en 2022
 - o Une moyenne de 14467 recherches d'itinéraires en 2022 pour 19410 itinéraires calculés
- 30470 recherches horaire en 2022

Afin de compléter cette analyse de passpass.fr, vous trouverez ci-après un graphique illustrant l'évolution de la fréquentation du site web du 01/01/2019 au 12/01/2022 :

Utilisateurs par mois



LA LETTRE D'INFORMATION DE **Hauts-de-France Mobilités**



Le mot du Président

HDFM, UN OUTIL À VOTRE SERVICE

Plus de 10 ans après sa création, le syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités se veut plus que jamais l'outil aux services des autorités organisatrices de la Région et de leurs usagers.

Hauts-de-France Mobilités, c'est en effet la carte Pass Pass, déjà présente sur 10 réseaux de transports collectifs, véritable maillon régional qui relie nos réseaux pour le plus grand bénéfice de nos usagers.

Hauts-de-France Mobilités, c'est aussi un portail d'information : passpass.fr qui vous restitue les offres horaires et tarifaires des réseaux de transports collectifs des Hauts-de-France, avec son application mobile et sa boutique en ligne qui vend les gammes tarifaires des réseaux billettisés Pass Pass.

Hauts-de-France Mobilités, c'est également un portail régional de covoiturage : passpasscovoiturage.fr qui compte à ce jour plus de 10 000 inscrits et plus de 50 communautés de covoituteurs.

En 2022, Hauts-de-France Mobilités s'est doté d'une nouvelle feuille de route pour les 5 prochaines années. Parmi nos chantiers, il y a l'accompagnement des EPCI qui ont pris la compétence mobilités. A ce titre, déjà 14 nouvelles AOM ont décidé de rejoindre le syndicat, d'autres suivront.

Cette lettre d'information trimestrielle, vous rendra compte de l'action du syndicat. Dans cette période singulière où les crises s'entrechoquent, les acteurs publics de la mobilité ont plus que jamais besoin de travailler ensemble, de partager des outils communs et d'en mutualiser les coûts. Ces défis multiples sont constitutifs de l'ambition de Hauts de France Mobilités !

*Franck Dherain
Président de Hauts de France Mobilités
Vice-Président de la Région Hauts-de-France*

RETOUR SUR LA JOURNÉE « EPCI » DE LONGUENESSE

La plupart des EPCI de notre région ont décidé de prendre la compétence mobilités. L'exercice de cette nouvelle compétence ne s'improvise pas ; voilà pourquoi, HDFM avait donné rendez-vous à ces nouvelles AOM le 7 septembre dernier au siège de la CAPSO à Longuenesse.

Présidents d'EPCI, vice-présidents, DGS, chargés de mission... etc...ils étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation du syndicat. Au programme de cette journée dense ouverte par Franck Dherain: une présentation des outils numériques du syndicat, un focus sur l'intérêt des Plans de mobilité simplifiés ou sur le fonctionnement des bassins de mobilité, des retours et partages d'expériences...La parole fut aussi laissée aux opérateurs de transport, notamment à propos du Transport à la Demande qui intéresse de nombreux EPCI...

Dans cette phase de découverte de leur nouvelle compétence, cette journée d'échanges a permis aux nouvelles AOM de mesurer l'intérêt de travailler ensemble sur des enjeux communs qui dépassent les limites administratives de chaque EPCI. Plus que jamais à travers ses instances, Hauts de France Mobilités est le lieu ressource de ces nouveaux acteurs de la mobilité !



Véronique Thébaud Vice-Présidente de Sud Arrois a présenté le Plan de Mobilité Simplifié de son territoire

BILAN DU 1ER DÉFI RÉGIONAL DE COVOITURAGE

Organisé du 13 au 19 juin 2022, le premier Défi Pass Pass Covoiturage a permis de mieux faire connaître le service et d'inciter les habitants des Hauts-de-France à tester le covoiturage courte-distance. Le principe était de récompenser les personnes covoiturant via notre plate-forme durant cette période : celles effectuant le plus grand nombre de trajets et le plus grand nombre de kilomètres mais aussi l'équipage à la voiture la plus remplie, et les meilleures photos de covoiturage postées sur notre page Facebook.



Le défi a permis d'augmenter la fréquentation du site Internet et le nombre de trajets renseignés. Une campagne de communication dédiée au défi a été menée début juin et nous avons également pu compter sur le soutien de nos membres et de nos partenaires, qui ont relayé l'initiative sur leurs sites Internet et réseaux sociaux respectifs.



Les gagnants se sont vu remettre leurs prix début juillet : des vélos électriques pour les « grands gagnants », des week-ends en Hauts-de-France pour les gagnants longue distance, des chèques cadeaux pour les gagnants « coup de cœur », les gagnants « photo » ainsi que la trentaine de participants tirés au sort.

ARTIS, LE NOUVEAU RÉSEAU BILLETTSÉ PASS PASS



Depuis le 11 juillet 2022, la Communauté Urbaine d'Arras a fait le choix de l'interopérabilité et de la carte Pass Pass pour la mobilité de ses usagers. Le réseau Artis s'est ainsi doté d'une billettique Interopérable Pass Pass grâce notamment au travail de son exploitant Keolis et de son industriel billettique Kuba. Les usagers nouvellement dotés de la carte

violette peuvent alors charger les titres de l'ensemble des réseaux de transport billettisés des Hauts-de-France et se déplacer plus facilement sur tout le territoire. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel acteur billettique de la communauté Pass Pass et le remercions pour le pas en avant vers la mobilité Pass Pass de demain !




J'UTILISE MA CARTE

La billettique est disponible!

Hauts-de-France Mobilités - 2 rue du Priez - 59000 Lille - www.hdfmobilités.fr
 Directeur de la publication : Éric Guilquet - contact@hdfmobilités.fr